## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

HERAULT

NOMBRES DE MEMBRES

Afferents
> h Comite En exercice part
yndical

37 37 20

Date de la convocation 26/11/07

Date d'affichage

Objet de la Delibération

N° 2007-12-05 Demande de subvention à la Région au titre de l'ingénierie territoriale Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

## **EXTRAIT DU REGISTRE**

des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

17 UEC. 2007

Séance du 05 décembre 2007

L'an deux mille sept

Et le cinq décembre

à dix sept

heures

, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au

nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur

Francis BOUTES

Présents: MM

J.ARCAS (Conseil Général), G.BARO (CdC Orb-Taurou), JN.BADENAS (Conseil Général), M.BOUBIS (CdC Lirou-Canal), F.BARSSE (Bédarieux), F.BOUTES (Conseil Général), J.CABROL (CdC Pays Saint-Ponais), D.CALMETTE (CdC Orb-Jaur), A.CLAVERIA (Bédarieux), MA.EDO (CdC Monts d'Orb), N.ETIENNE (Conseil Général), JL.FALIP (Conseil Général), M.GIL (CdC Orb-Taurou), C.GINESTE (CdC Avène-Orb-Gravezon), B.GRASSET (CdC Saint-Chinian), J.HUC (CdC Coteaux-Chateaux), M.OLMOS (CdC Minervois), JP.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), G.ROUDIER (CdC Orb-Taurou), M.VIGUIER (CdC Lirou-Canal).

SOUS PREFECTURE
14 DEC. 2007
SERVICE COURRIER

Acte rendu executoire		
après	10/12/07	fecture
le 📑		
et pub	10/12/07	otification
du :		

## Objet : Demande de subvention à la Région au titre de l'ingénierie territoriale

L'équipe opérationnelle du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est organisée en sept missions opérationnelles : Habitat, Environnement, Patrimoine, Tourisme, Economie, Services à la population, Culture.

Chacune de ces missions a en charge la réalisation des objectifs thématiques affichés au titre du contrat de Pays.

La mise en œuvre de cette capacité d'ingénierie, au service des membres du Syndicat Mixte (communes et communautés de communes) et de l'ensemble des partenaires territoriaux (associations, groupements professionnels,...), s'apprécie, pour l'exercice 2008, à un coût global de l'ordre de 253.359 €, dont le financement pourrait être assuré comme suit :

Région Languedoc-Roussillon : 50.000 €
 Département : 147.554 €
 Contributions locales : 55.805 €

étant précisé que les cofinancements avancés au titre du Département et des contributions locales correspondent à un prorata du financement général du Syndicat Mixte.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à déposer une demande de subvention à hauteur du montant proposé auprès de la Région Languedoc-Roussillon et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical autorise le Président à déposer une demande de subvention à hauteur du montant proposé auprès de la Région Languedoc-Roussillon et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 05 décembre 2007.

Le Président
Francis BOUTES

Condition Mixfe din Paris Control Control